



F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Déclaration de la FSU-Loiret

CTSD 6 février 2019

Les 120 000 suppressions de postes dans la Fonction publique, ne vont malheureusement pas épargner l'Education Nationale contrairement aux annonces ministérielles. En effet, la priorité au primaire affichée avec 1 800 créations de postes non seulement ne permettra pas de répondre aux réels besoins des écoles mais, en plus, se fera sur le dos de suppressions dans le secondaire qui, de plus, voit ses effectifs progresser notamment au collège. Car malgré une baisse d'effectifs dans le 1<sup>er</sup> degré, ces créations ne permettront non seulement pas de dédoubler tous les CE1 (objectif pourtant affiché du ministère pour justifier cette dotation) mais surtout de baisser les effectifs par classe. Pour la FSU, c'est une des priorités pour nos établissements, pour les enseignants et leurs élèves. En effet, cette baisse aurait pu être un levier pour alléger les classes et envoyer un signal positif aux collègues en attribuant notamment une dotation spécifique afin de poursuivre les dédoublements en CP, CE1 en REP et REP+ tout en maintenant une certaine dotation pour les autres.

Ce n'est pas le choix politique pour des raisons, une fois de plus, économiques qui a été fait par le gouvernement et notamment dans notre département.

Ainsi, répondant simplement à une valeur comptable de 596 élèves en moins prévus à la rentrée, le Loiret n'est pourvu d'aucun poste !!

Et pour répondre aux « priorités ministérielles », il vous faudrait créer, selon nos calculs et vos seuils, 23 classes, a minima, en Education prioritaire ! Il va donc vous falloir fermer, a minima, 23 autres postes avec des conséquences sur les effectifs des autres écoles qui se retrouveront avec des effectifs trop importants.

Cette situation devient insupportable pour les enseignants qui ont presque chacun dans leur classe des élèves à besoin éducatif particulier et de plus en plus difficiles à gérer sans moyens supplémentaires.

**Pour une Ecole ambitieuse garantissant des conditions d'apprentissages correctes à tous les élèves et des conditions d'enseignement acceptables pour les enseignants, le SNUipp-FSU réclame, a minima, 20 par classe maximum en Education Prioritaire, 25 hors Education Prioritaire et des effectifs allégés pour des classes incluant des élèves dits à « Besoin Educatif particulier ».**

Et, s'appuyant sur ces seuils, pour le SNUipp, il faudrait 216 ouvertures de classes dans le département.

Nous vous les détaillerons, école par école, circonscription par circonscription, tout au long de ce CTSD.

C'est là notre priorité !

Au-delà du fond, la forme du CTSD et de ses groupes de travail interroge.

En effet, comment parler de « travail paritaire », de « dialogue social » lorsque des documents devant servir de base ne sont étudiés que 2 jours avant le CTSD ?

Pourquoi ne pas nous avoir fourni une étude spécifique pour l'Education prioritaire puisque les préconisations ministérielles pour ces classes sont bien distinctes et précisées ?

Quid de l'avenir des maîtres-se-s supplémentaires ? des RASED ? de l'avenir de la maternelle, des - de 3 ans ?.....

Rien. Nous allons donc tout découvrir en séance avec aucun moyen de communication, aucun travail de délégué du personnel avec nos collègues avant ce CTSD. Mais c'est peut être volontaire ?

Dans ces conditions, nous nous sommes très fortement interrogés quant à un éventuel boycott de cette instance mais le calendrier scolaire et nos collègues dans l'attente du verdict nous imposent de siéger.

Nous réitérons donc notre demande, lors du prochain CTSD dit « d'ajustement », de tenue d'un groupe de travail préalable et lors du 1<sup>er</sup> CTSD de l'an prochain, la tenue de deux groupes de travail distants d'au moins une semaine. L'un bien en amont ( 2 à 3 semaines avant le CTSD) correspondant au travail de vérification ou rectification des données chiffrées tel que nous l'avons tenu lundi. L'autre une semaine avant le CTSD avec un projet d'ouvertures et de fermetures sur lequel nous appuyer pour notre travail paritaire.

A défaut, nous nous réinterrogerons sur notre présence dans ces instances. Ces groupes de travail ne peuvent être des « chambres d'enregistrement » ou non de nos remontées chiffrées.

C'est à ce prix que le travail paritaire prendra son sens, que le dialogue social reprendra et qu'ainsi, les organisations syndicales seront respectées comme tous les personnels qu'elles représentent.

Au-delà de cette carte scolaire, c'est aussi une journée nationale d'action intersyndicale en faveur des AESH. En effet, l'intersyndicale, dont font partie de nombreux syndicats de la FSU tels que le SNUipp-FSU, le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU et le SNPI-FSU, continue de revendiquer des droits, des contrats à respecter et un statut pérenne de la Fonction Publique d'Etat de l'Education Nationale pour ces personnels.